



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Présents : 19  
Représentés : 4  
Votants : 23  
Absent : 0

Date de la convocation :  
26.03.2026

Date affichage :  
27.03.2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026  
Reçu en préfecture le 17/04/2026  
Publié le  
ID : 083-218301083-20260401-CM\_2026\_25-DE

## Délibération du C N°2026/25

### Portant institution et désignation des membres des commissions municipales

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-huit heures neuf, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Luc ANGELINI.

**Présents** : Jean-Luc ANGELINI, Christelle SAVELLI, Guillaume FRENDU, Ingrid LORENTE, Jean-Christophe COMOR, Emmanuelle VIALE, David LIBOUBAN, Lydie LABORDE, Philippe QUILICHINI, Alexandre REBOUL, Manon ANQUET, Siegfried HUGUET, Vanessa DUMONT, Léo MANESSE, Julien LUQUE, Delphine KOSOWSKI, Bryan JACQUIN, Nathalie WETTER, Pierre VENEL.

**Procurations** : Marie-Paule GIRAUDO donne procuration à Jean-Luc ANGELINI-AUTRAN  
Virginie POITEVIN donne procuration à Ingrid LORENTE  
Michel GROS donne procuration à Pierre VENEL  
Sabine FONTANILLE donne procuration à Bryan JACQUIN

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Christelle SAVELLI

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'instituer **cinq commissions municipales** :

La commission santé, sociale, enfance et jeunesse, la commission travaux, aménagement et marchés publics, la commission environnement, prévention et cérémonies, la commission associations, communication et festivités, la commission agriculture, tourisme et économie locale.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 5 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.

Monsieur le Maire rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret conformément à l'article L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **D'INSTITUER** les cinq commissions municipales ainsi dénommées :
  1. Commission santé – social – enfance – jeunesse
  2. Commission travaux – aménagement – marchés publics
  3. Commission environnement – prévention – cérémonies
  4. Commission associations – communication – festivités
  5. Commission agriculture – tourisme – économie locale



- **DE DIRE QUE** les commissions municipales comportent au maximum 5 membre pouvant faire partie d'une à cinq commissions.
- **DE DESIGNER** au sein des commissions suivantes :
  1. Commission santé – social – enfance – jeunesse
    - ✓ Madame Christelle SAVELLI
    - ✓ Madame Lydie LABORDE
    - ✓ Madame Manon ANQUET
    - ✓ Madame Nathalie WETTER
  2. Commission travaux – aménagement – marchés publics
    - ✓ Monsieur Guillaume FREUDO
    - ✓ Madame Marie-Paule GIRAUDO
    - ✓ Monsieur Julien LUQUE
    - ✓ Madame Delphine KOSOWSKI
    - ✓ Monsieur Bryan JACQUIN
  3. Commission environnement – prévention – cérémonies
    - ✓ Monsieur David LIBOUBAN
    - ✓ Monsieur Léo MANESSE
    - ✓ Monsieur Philippe QUILICHINI
    - ✓ Monsieur Pierre VENEL
  4. Commission associations – communication – festivités
    - ✓ Madame Virginie POITEVIN
    - ✓ Madame Ingrid LORENTE
    - ✓ Madame Vanessa DUMONT
    - ✓ Madame Sabine FONTANILLE
  5. Commission agriculture – tourisme – économie locale
    - ✓ Madame Emmanuelle VIALE
    - ✓ Monsieur Jean-Christophe COMOR
    - ✓ Monsieur Alexandre REBOUL
    - ✓ Monsieur Siegfried HUGUET
    - ✓ Monsieur Pierre VENEL

La ROQUEBRUSSANNE, le 02 avril 2026

Le Maire,  
**Jean- Luc ANGELINI**

Le secrétaire de séance,  
**Christelle SAVELLI**

